

ajoute que dans la société chinoise, encore largement rurale, des liens informatiques pourraient être établis dans les chefs-lieux des villages permettant la diffusion d'information à tous et que le gouvernement canadien pourrait appuyer un tel geste.

Il est également suggéré que le gouvernement canadien profite du Sommet de la francophonie à Hanoi pour promouvoir les libertés fondamentales comme la liberté de presse et d'expression. À cette dernière suggestion, la majorité du comité estime qu'il est risqué pour le gouvernement d'entreprendre une telle campagne.

Le thème de la liberté de presse comme outil de la démocratie a été repris plusieurs fois au cours des discussions. Deux risques potentiels pour le Canada ont été soulevés durant celles-ci. Premièrement, le danger, qui se concrétise à chaque année, de voir changer de nature l'information que propose les médias canadiens. Celle-ci devient de plus en plus divertissement et propose donc, pour des impératifs commerciaux, des sujets à caractère sensationnaliste qui s'éloignent de ce que doit être l'information. Ce ne sont plus des outils pour prendre des décisions démocratiques que l'on propose aux citoyens canadiens mais plutôt un amalgame de grands titres sans profondeur. Le citoyen canadien ne peut plus prendre les décisions politiques qui s'imposent parce qu'il n'est plus équipé pour le faire. De plus, cette défaillance de l'information canadienne donne des armes aux critiques asiatiques de la liberté de presse. Ceux-ci peuvent prétendre que Hollywood et le sensationnalisme domine la presse et que liberté de presse signifie donc compromission avec des valeurs différentes de celles de leur pays propre.

Le deuxième danger est celui du débordement des valeurs dites asiatiques au Canada. Il est soulevé que les nombreux contacts commerciaux canadiens avec les pays d'Asie peuvent provoquer chez les gens d'affaires le désir de voir certaines méthodes asiatiques appliquées au Canada. Ainsi, la priorité qu'accordent les États d'Asie au développement économique sans égards aux droits démocratiques peut inspirer, de mauvaise façon, les milieux d'affaires canadiens. Ceux-ci pourraient devenir le vecteur de l'entrée dans la société canadienne de ces discours antidémocratiques. Les participants se sont prononcés de façon unanime à ce que le gouvernement canadien défende le pays contre un tel débordement et estiment que celui-ci doit déclencher une réflexion fondamentale sur le sujet afin d'être prêt à défendre les valeurs universelles sur les tribunes internationales.

Le groupe de travail a également discuté des questions relatives à la présence d'entreprises privées dans des pays qui ne sont pas démocratiques et où les droits humains sont brimés. La majorité des membres du comité estiment que les entreprises canadiennes ne peuvent seules porter des responsabilités de démocratisation et de respects des droits. Les gouvernements et les entreprises des autres États doivent eux aussi appuyer les mesures de promotion des droits humains pour que celles-ci soient efficaces. Une firme canadienne ne peut, en effet, se permettre à elle seule de faire ce type de manœuvre sans encourir le risque de perdre sa compétitivité et son accès aux marchés et ainsi sa capacité à faire du commerce avec succès. Les participants estiment que le gouvernement doit envisager une réflexion, et des débats publics, sur la dichotomie entre la défense des droits fondamentaux et la promotion du commerce canadien qui place le gouvernement canadien dans une perpétuelle zone grise où sa véritable position n'est pas véritablement connue par le public canadien et par les pays étrangers.